PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 30 juin 2025 à 20h30

Le **TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT CINQ A VINGT HEURES TRENTE,** le Conseil Municipal légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la salle des Mariages de SASSETOT LE MAUCONDUIT sous la présidence de M. Eric SCARANO, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux
- en exercice 15
- présents 10
- votants 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/06/2025
Date d'affichage de l'ordre du Jour : 17/06/2025

Etaient présents :

	Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à		Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à
Éric SCARANO	x				Antoine DUBUC	x			
Sabrina CORRUBLE	x				Samuel RICHARD			x	
Dominique TALBOT	x				Jérôme CAVELIER	x			
Amélie PERRIER	x				Médérique DAVID			x	
Jérôme SEYER			x		Philippe RASSE			x	
Brigitte PAULEAU-LISS	x				Sylvain AUBE	x			
Martine PAUMET	x				Maïa MACAUX	x			
Aude DE CASTET		x		M. SCARANO					

Secrétaire de séance : M. Antoine DUBUC

Monsieur le Maire rappelle les points évoqués dans le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025. Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose l'ordre du jour :

L'ORDRE DU JOUR

1) Surveillance des plages des Grandes Dalles et des Petites Dalles – Participation communale
2) Logement des surveillants des plages
3) Vote complémentaire des subventions 2025
4) Décision modificative n° 1
5) Réhabilitation de la salle des Glycines : mission d'un maitre d'œuvre
6) Réhabilitation de la salle des Glycines : contrat de contrôle technique
7) Projet de vidéoprotection
8) Reste à payer – Syndicat Mixte du Littoral
9) Bouches à incendie : devis et subventions
10) Eclairage terrain de football : demande de subvention

11) Logiciel cimetière
12) Pose de stop – élément de sécurité : Rue Elisabeth d'Autriche
13) Questions diverses
14) Communication au Conseil Municipal
15) Tour de table

2025-06-01 Surveillance des plages des Grandes Dalles et des Petites Dalles – Participation communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la surveillance des plages aura lieu :

- Du Lundi 7 juillet 2025 au Dimanche 24 août 2025 pour la Plage des Grandes Dalles
- Du Samedi 5 juillet 2025 au Dimanche 24 août 2025 pour la Plage des Petites Dalles

Il rappelle que dans ce cadre une convention est signée entre le SDIS, la commune de Sassetot le Mauconduit et la commune de Saint Pierre en Port pour la plage des Grandes Dalles et une seconde convention entre le SDIS, la commune de Sassetot le Mauconduit et Saint Martin aux Buneaux pour la plage des Petites Dalles.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine Maritime (SDIS) a fait parvenir deux devis :

- Le premier pour la surveillance de la plage des Grandes Dalles (part Sassetot le Mauconduit) pour un montant total de 6 772.53 €.
- Le second pour la surveillance de la plage des Petites Dalles (part Sassetot le Mauconduit) pour un montant total de 7 086.82 €.

Cette dépense représentant la somme de 13 859.35 € sera imputée au compte 6218.

De plus, La commune de Saint Pierre en Port prend à sa charge tous les frais liés au poste de secours des Grandes Dalles (location et installation du bungalow, électricité, téléphone, analyse des eaux, achat de petit matériel nécessaire au fonctionnement du poste) et sollicite le remboursement de la moitié des sommes payées par la commune de Sassetot le Mauconduit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à signer les devis, les deux conventions à intervenir et toutes les pièces relatives à cette affaire.
- A rembourser pour moitié les frais liés au poste de secours des Grandes Dalles, à la commune de Saint Pierre en Port. Cette dépense est prévue au compte 62878.

2025-06-02 Logement des surveillants des plages

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des conventions passées avec le SDIS pour la surveillance des plages, il est convenu qu'un logement doit être mis à disposition des maitres-nageurs sauveteurs.
Les communes de St Martin aux Buneaux, St Pierre en Port et Sassetot le Mauconduit proposent de louer un logement commun pour les surveillants de l'ensemble des plages.
Les surveillants seront logés dans un mobil home pour un coût de 310 € / semaine soit 2 170 € pour les 7 semaines.

Le coût sera réparti de la manière suivante :
Sassetot le Mauconduit = 7 semaines

- Plage des Grandes Dalles
  - Pour moitié
  - Surveillance 7 semaines (soit 7/2 = 3.5 semaines)
- Plage des Petites Dalles
  - Pour moitié
  - Surveillance 7 semaines (7/2 = 3.5 semaines)

St Martin aux Buneaux = 3.5 semaines

- Plage des Petites Dalles
  - Pour moitié
  - Surveillance 7 semaines (soit 7/2 = 3.5 semaines)

St Pierre en Port = 10.5 semaines

- Plage des Grandes Dalles
  - Pour moitié
  - Surveillance 7 semaines (soit 7/2 = 3.5 semaines)
- Plage de St Pierre en Port
  - En totalité
  - Surveillance 7 semaines

Soit un total de 21 semaines pour l'ensemble des plages.

La dépense de 2 170 € sera donc répartie comme suit :

- 7/21ème pour la commune de Sassetot le Mauconduit soit 723.33 €
- 3.5/21ème pour la commune de St Martin aux Buneaux soit 361.67 €
- 10.5/21ème pour la commune de St Pierre en Port soit 1 085.00 €.

Une facture sera transmise par le propriétaire à chaque collectivité pour le règlement de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à signer les devis, les deux conventions à intervenir et toutes les pièces relatives à cette affaire
- à rembourser à hauteur de 7/21ème les dépenses engendrées par le logement des maitres-nageurs sauveteurs.

2025-06-03 **Vote complémentaire des subventions 2025**

Suite aux précisions formulées par l'association des parents d'élèves, Monsieur le Maire propose de verser la subvention de fonctionnement pour un montant de 1 500 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de cette subvention.

2025-06-04 **Décision modificative n° 1**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre les décisions modificatives suivantes :

- Dépenses :
  - Entretien bâtiments publics
  - Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral : Attributions compensation (531 €)

- Intérêts ligne de trésorerie déc et janvier (723.33 €)
- Logiciel cimetière

- Recettes :
  - Impôts directs locaux
  - Ajustements FCTVA (- 255.90 €) et (- 906.81 €)
  - DRCTP (- 281.00 €)
  - Produits des autres immobilisations (5.00 €)
  - Subventions borne incendie

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
739211 (014) : Attributions compensations	531.00 €	73111 (731) : Impôts directs locaux	- 49 207.00 €
615221 (011) : Bâtiments publics	- 50 993.23 €	744 (74) : FCTVA	- 255.90 €
6618 (66) : Intérêts des autres dettes	723.33 €	748312 (74) : DCRTP	- 281.00 €
		7621 (76) : Produits des autres immobilisations	5.00 €
TOTAL	- 49 738.90 €	TOTAL	- 49 738.90 €

Investissement

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
2051 (20) : Concessions et droits assimilés	3 700.00 €	10222 (10) : FCTVA	- 906.81 €
2151 (21) : Réseaux de voirie	- 1 506.81 €	1323 (13) : Subvention Département – Bouche incendie	2 100.00 €
2182 (21) : Matériel de transport	- 1 000.00 €		
TOTAL	1 193.19 €	TOTAL	1 193.19 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ces décisions modificatives.

2025-06-05 **Réhabilitation de la salle des Glycines : mission de maitre d'œuvre**

En complément de la délibération CNE2025-03-01 relative à l'acceptation des travaux à la salle des Glycines et l'appel de subventions, Monsieur le Maire propose de missionner un maitre d'œuvre. Il serait chargé de reprendre le dossier constitué de devis, d'assurer le suivi de chantier, la facturation ainsi que la réception des travaux. La perspective serait de commencer les travaux début septembre prochain.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de confier la mission de maitre d'œuvre à l'entreprise TEDA pour un montant HT de 3 560.00 €,
- autorise à signer le contrat correspondant.

2025-06-06 Réhabilitation de la salle des Glycines : contrat de contrôle technique

Monsieur le Maire propose d'avoir recours à un contrôleur technique pour les travaux de la salle des Glycines afin de la rendre accessible aux personnes à mobilités réduites et de répondre aux normes en vigueur.
Seules les entreprises DEKRA et APAVE ont répondu. Les propositions s'élèvent respectivement à la somme de 4 200.00 € HT et 3 050.00 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de confier la mission de contrôle technique à la société APAVE pour un montant HT de 3 050.00 €,
- autorise à signer le contrat correspondant.

Projet de vidéoprotection

Monsieur le Maire fait état de la réunion du 27 mai en présence de l'adjudant COEZ. Ce dernier a fait un rappel de la réglementation qui encadre la vidéoprotection, des conditions d'installation et de la position des caméras. Il est possible de restreindre le champ de vision afin de respecter la vie privée des habitants.
Les images sont enregistrées pendant 30 jours dans un local sécurisé en mairie et sont consultables par le maire, une personne habilitée par la Préfecture et sur réquisition. Un registre est tenu lors de la visualisation d'images.
Il est préconisé d'installer des caméras aux entrées et sorties de la commune ainsi qu'au centre du village. Les services de la Gendarmerie conseillent de prévoir du matériel évolutif et de bonne qualité avec une maintenance adaptée.
Les communes de St Pierre en Port et St Martin aux Buneaux en sont déjà pourvues et satisfaites du dispositif.
Il est rappelé que 18 cambriolages ont été recensé en 2024 sur la commune.
L'étude des services de la Gendarmerie sera soumise lors d'un prochain Conseil Municipal.

2025-06-07 Reste à payer – Syndicat Mixte du Littoral

Monsieur le Maire informe que des travaux de réparations et de réhabilitations des ouvrages de défense contre la mer ont eu lieu à la plage des Petites Dalles. Le montant des travaux est de 23 859.72 € HT et la participation de la commune s'élève à 2 385.97 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser au Syndicat Mixte du Littoral la somme de 2 385.97 €.

2025-06-08 Bouches à incendie : devis et subventions

Monsieur le Maire précise que deux poteaux incendie doivent être installés : l'un rue André Fiquet à l'angle de la rue Abbé Lemaitre et l'autre à l'angle du chemin des deux Pierres.
Le montant de chaque devis s'élève à la somme de 5 048.26 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- accepter chaque devis de VEOLIA pour un montant de 5 048.26 € TTC,
- solliciter la subvention auprès du Département.

Eclairage terrain de football : demande de subvention

Monsieur le Maire n'a pas assez d'éléments et souhaite présenter ce dossier lors du prochain Conseil Municipal.

2025-06-09 Logiciel cimetière

L'actuel logiciel cimetière GEO fonctionne sans maintenance et sur un seul poste de travail. En cas de problème toutes les données peuvent être perdues. L'idée est de sécuriser avec un nouvel outil doté d'une maintenance et d'une sauvegarde.
Divers prestataires ont été sollicité :

- logiciel Ebène de COSOLUCE ne garantit pas la reprise intégrale des données
- Nexpublica anciennement GEO propose plusieurs formules
- 3D Ouest
- Gescime

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à choisir un logiciel cimetière plus sécurisé et garantissant la reprise intégrale des données.

2025-06-10 Pose de stop – élément de sécurité : Rue Elisabeth d'Autriche

Monsieur le Maire suggère de modérer la vitesse rue Elisabeth d'Autriche en collaboration avec la Direction Départementale des Routes. En effet, il est proposé :

- un stop au carrefour de Criquetot avec signalisation
- un passage piéton rue Elisabeth d'Autriche face à la rue des Ecoles
- un aménagement face au local pour les voitures en stationnement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à aménager la rue Elisabeth d'Autriche.

Questions diverses

2025-06-11 ***Recensement 2026*** *:*
Monsieur le Maire informe que le recensement de la population est prévu du 15 janvier au 14 février 2026. Un appel à candidats va être fait dans la feuille bleue afin de recruter des agents recenseurs. Ils devront bien connaitre la commune. Il est rappelé que le recensement doit être effectué consciencieusement car il conditionne le nombre d'habitants mais aussi les dotations de l'Etat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents recenseurs pour le recensement 2026.

Communication au Conseil Municipal, informations

M. Eric SCARANO :

- *Comité de pilotage du Syndicat Mixte du Littoral du 3 juin 2025* :

Un projet d'aménagement sera étudié pour les plages de St Pierre en Port, les Grandes Dalles et les Petites Dalles. Cela confirme l'existence des plages dans le futur. Monsieur le Maire se réjouit de cette décision qui conforte l'avenir de notre partie du littoral.

- *Nouvelles plaques de rues* :

Un travail de redéfinition des adresses a été effectué pour que chacun dispose d'un numéro et d'une adresse. Quelques plaques de rues sont à changer. Après mise en concurrence, le devis de SEDI est le moins disant : 1 965.60 € TTC pour 17 plaques en émail. Ces plaques seront posées par la municipalité ainsi que les premiers numéros et lettre pour que chaque maison ait son adresse.

- *Urbanisme des Grandes Dalles* :

Monsieur le Maire rappelle la notion de PLUI et du SCOT. Le site du sanatorium est basé sur la commune de St Pierre en Port et est privé. Suite à la modification envisagée du SCOT, le projet est gelé pour être retravaillé en 2027 en concertation avec St Pierre en Port, Sassetot le Mauconduit, l'Agglomération et les acteurs du territoire.

Tour de table

Mme Amélie PERRIER :

- Voyage scolaire à Paris : très beau voyage avec 64 enfants – Jardin des plantes, bateau mouche, visite cathédrale Notre Dame – Nuit à l'hôtel - Château de Versailles.
- Besoin d'une personne à la cantine ce vendredi à 11h45. Mme Macaux se propose.
- Demande qu'une personne aille chercher la gerbe de fleurs chez le fleuriste pour le 14 juillet. Mélanie se propose.
- Les parents et enfants sont ravis de l'atelier cuisine.
- Prévoir les panneaux « interdiction de fumer » aux abords de l'école, plage…
- Remise des diplômes et calculatrice à l'école mardi dernier
- Spectacle de fin d'année
- Voyage des petits à Cerza le 27 juin 2025
- Travaux de peinture à l'école prévus durant les vacances d'été
- Cartons retrouvés sur la route au niveau de la rue du calvaire au Hêtre. Les remorques doivent être bâchées.

Mme Brigitte PAULEAU-LISS :

- Demande s'il est possible de matérialiser la porte des toilettes au Grandes Dalles.

Monsieur le Maire répond positivement.

M. Sylvain AUBE :

- Très bon retour de la foire à tout organisé par l'association Grandes Dalles Animations.
- La fête de la mer a lieu le week-end prochain avec restauration et animation.

Mme Martine PAUMET :

- Des personnes ont réclamé une rampe au 2ème escalier de l'église. Monsieur le Maire répond qu'il y a déjà des rampes.

Mme Maïa MACAUX :

- L'atelier avec « Graines en main » sur la nourriture à l'école, s'est très bien passé et s'est déroulé en deux temps :
  - interrogation des enfants
  - préparation et dégustation avec les parents.

  Le futur projet : livre sur les habitudes alimentaires.
  Monsieur le Maire demande qu'un bilan soit rédigé pour être soumis aux membres du CCAS.
- 12 juillet : lecture sous le marronnier au Petites Dalles
- 24 juillet : concert à la ferme à 19h00.

M. Antoine DUBUC :

- Panneaux effacés au château d'eau. Le signalement a été fait à la Direction des Routes : il s'agit d'une RD.
- Filet et grillage du tennis dégradés. Monsieur le Maire ajoute que la seule solution serait de trouver un club pour s'en occuper car les dégradations sont permanentes.

Mme Sabrine CORRUBLE :

- Le plateau de la table PMR a été réceptionné et va être installé prochainement sur le champ de foire.
- Les toilettes publiques de l'église n'ont pas de papier le week-end.
- Les camping-cars remplissent leur réserve d'eau à cet endroit.

Monsieur le Maire demande d'avoir une pensée pour M. Guy DUBOC, porte-drapeau, et pour M. Jacques RAS.
De plus, il a été demandé par la famille que l'équipement du stade porte le nom de Jacques RAS. Après échanges, les membres du Conseil Municipal ne sont pas favorables sur le principe que équipements portent des noms et proposent qu'une manifestation en son honneur soit faite en collaboration avec l'ASST (challenge, tournoi...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le secrétaire de séance,
Antoine DUBUC

Le Maire,
Eric SCARANO